

CONTRAT DE MAINTENANCE OPTIMUM



GROUPE CLEAN
22 Chemin du Gal 76113 Sahurs
Tel : 02 32 10 29 51
adv@groupe-clean.fr

LES AVANTAGES

Le contrat en 4 points clés

- Maîtrisez vos **budgets** avec des consommables, déplacements, pièces détachées et main d'œuvre compris dans le contrat.
- Bénéficiez d'une prise en charge en **48h maximum** en cas de panne qui immobilise la machine.
- Les **conseils et visites régulières** de nos techniciens vous assureront une machine en parfait état de marche.
- Installez une **relation de confiance** avec les techniciens de l'entreprise, qui suivent avec motivation votre machine et qui prennent en charge les interventions.



L'OBJET

Par le présent contrat, **le client charge en exclusivité la société CLEAN SERVICE** d'assurer la maintenance du matériel, qui en fait l'objet tel que défini sur la dernière page de ce contrat.

LES PRESTATIONS

Ce contrat comprend dans la limite du nombre d'heures maximales prévues, **toutes les opérations de maintenance préventive et curative pour assurer le fonctionnement normal du matériel**. Il comprend également les opérations de maintenance préconisées par le constructeur (Les contrôles, réglages, vidanges* etc...).

Ces interventions ont lieu **sur le site d'utilisation du matériel** tel que précisé en dernière page.

Elles comprennent la main d'œuvre du technicien, son déplacement et le remplacement des pièces défectueuses.

En cas d'immobilisation du matériel objet du contrat pour une durée supérieure à 48 heures ouvrables une machine de prêt sera mise à disposition (Dans la limite des machines disponibles).

Ce contrat inclut la fourniture des consommables suivants : brosses, balais, bavettes AV et AR, flaps, ceintures anti projections, tuyaux, filtres d'aspiration, bandages et roues usés, garnitures de freins, bougies, filtres à gasoil, joints de vidange, filtres huile et lubrifiants.

DELAI D'INTERVENTION

CLEAN SERVICE, s'engage à intervenir les jours ouvrables, dans les 48 heures maximum pour tout appel avant 9 h 00 suivi d'une confirmation par Fax.

ENGAGEMENT CLIENT

Les opérations de maintenance s'effectueront **exclusivement sur le site d'utilisation du matériel**.

Le client s'engage à **signaler par écrit tout déplacement du matériel** sur un autre site.

Il s'engage également à laisser **toute facilité d'accès au personnel** de la société CLEAN SERVICE ou mandaté par elle, ainsi qu'à garantir les conditions d'intervention dans un environnement conforme au code du travail.

Il s'engage également à :

- Maintenir le matériel en bon état de propreté et de sécurité
- N'en autoriser l'utilisation que par un personnel préalablement formé

**Considérant que seul le client connaît l'engagement du matériel :*

Il lui appartient de respecter les périodicités d'entretien ainsi que les vidanges des moteurs thermiques, ceci selon les spécifications se trouvant dans la notice d'utilisation livrée avec le matériel. Clean Service effectuera, à la demande du client, les entretiens ainsi que les vidanges, dans les délais

LIMITES DU CONTRAT

Ce contrat **ne couvre pas les dépenses directement liées** à :

- Une **utilisation du matériel non conforme** à celle décrite dans la notice d'utilisation remise lors de la livraison. (tel que l'entretien après chaque utilisation, journalier, quotidien, mensuel, annuel ou périodique...)
- Des **conditions de stockage du matériel non conformes** à celles préconisées par notre technicien ou la notice d'utilisation.
- Au **non respect des consignes d'entretien journalier** figurant dans cette notice d'utilisation.
- Aux **chocs ou dégradations** de quelques natures que ce soient.

- A l'utilisation de **produits agressifs** (Chlore, acide, soude) ou moussants, ou tout autre produit inadapté au bon fonctionnement de la machine.
- Aux **demandes d'intervention pour des faits relevant de manquements des utilisateurs** (batterie non chargée, chargeur dont la prise secteur est débranchée, installation électrique alimentant le chargeur disjonctée, obturation des tuyaux par des corps étrangers etc...)
- Au **remplacement des batteries ou du chargeur**, dont la garantie est assurée par le fabricant.
- Au **déplacement du matériel** sur un autre site.

LIMITE DE RESPONSABILITE

De convention expresse, la responsabilité de CLEAN SERVICE, ne pourra être en général recherchée pour quelque cause que ce soit.

Le présent contrat est **intransmissible**.

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour la durée et l'engagement horaire stipulés sur la dernière page de ce contrat, ceci à compter de la date de mise en service du matériel.

Il prendra fin si l'un des cas suivants se présente :

- Destruction totale ou partielle du matériel.
- Défaut de règlement du client aux échéances convenues.
- Dénonciation par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, dans le respect d'une période de préavis de 3 mois et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

CONDITIONS DE REGLEMENT

La facturation est **trimestrielle**.

Le Règlement est terme à échoir à réception de facture.

CONTENU DU CONTRAT

	COUVERT	NON COUVERT
Batterie		X
Chargeur		X
Main d'œuvre	X	
Déplacements	X	
Pièces détachées	X	
Bavettes et flaps	X	
Brosses / balais	X	
Tuyaux	X	
Filtres à poussières	X	
Roues et bandages	X	
Ceintures anti-projection	X	
Vidange moteur + filtres	X	
Carrosserie	X	
Ingrédients - Chimie		X
Dégradations - Casse		X
Main d'oeuvre et déplacement pour casse		X
Heures supplémentaires*		X

*Heures supplémentaires : 4.5 € HT de l'heure

*Aucun avoir ou remboursement même partiel ne peut être accordé dans le cas d'une sous utilisation.

CARACTERISTIQUES

Durée: 24 mois 36 mois 48 mois (maximum)

Nombres d'heures maximum par an:

(Voir tableau des limites d'heures)

IDENTIFICATION

Intervenant: _____

Client: _____

Adresse d'installation: _____

Type de machine: _____ **Numéro de série:** _____

Date d'effet du contrat: ____ / ____ / _____

Prix mensuel Hors Taxe en euros: _____ **€ HT (FACTURATION TRIMESTRIELLE)**

Signature et cachet du client « Bon pour accord »	Signature et cachet CLEAN SERVICE